

qui était chanoinesse à Epinal. L'aînée des trois sœurs d'Autel, chanoinesse de Sainte-Marie à Metz, était conduite par le marquis de Raggi de qui un des fils du Bost-Moulin devait hériter du titre et des terres du Pont d'Oye.²³⁾

En sa qualité de co-seigneur de Brandenbourg, Charles Bernard eut, à propos de droits de chasse, des démêlés avec son voisin, le baron Gérard du Prel de Chapois, depuis 1691 seigneur d'Erpeldange. L'affaire ayant été portée devant le Grand Conseil de Malines, du Prel envoya en 1720 son fils en cette ville afin d'activer le procès. Mais du Bost, qui semble avoir eu plus de relations à Malines « trouva le moyen par un croc en jambes de suspendre le jugement » (du Prel dixit). Il en résulta un duel qui eut lieu le 6 ou le 26-4-1721 au « Stockiger Busch » entre Luxembourg et Bettembourg et qui coûta la vie à Charles Bernard du Bost. Son adversaire fut grâcié le 13-11-1721,²⁴⁾ mais en sa réunion du 26-2-1722, le Conseil Provincial décida de ne pas procéder à l'entérinement — toujours pénible — de la lettre de rémission et de grâce, officiellement parce que la veuve ne s'était pas constituée partie civile, mais probablement aussi parce que du Bost avait violé les règles du duel et placé son adversaire dans l'état de légitime défense.²⁵⁾

La veuve de Charles-Bernard devait lui survivre bien longtemps. C'était une « femme forte et altière de caractère » et qui n'était connue à Luxembourg où elle passait le plus gros de son temps que sous le nom de « Dame d'Esch ». ²⁶⁾

Les 23-2 et 4-12-1722 on la voit « Sacristienne » des Récollets de Luxembourg, accepter des mains de la baronne d'Arnoult, des donations pour l'entretien de la lampe devant l'autel du Saint-Sacrement. ²⁷⁾

En 1725, il est question de la dame douairière du Bost-Moulin et de son homme d'affaires J. Herman au sujet de contestations de juridiction entre le magistrat de Luxembourg et l'abbé de Munster (affaire de Pulvermühle). ²⁸⁾

Un an après, elle fait plaider devant le Conseil Provincial une affaire de semailles contre Nic. Erpelding al. Tont de Budersberg. ²⁹⁾

La même année 1726, la baronne emprunte à la sacristie de l'église des Récollets 168 écus, somme qui n'était pas encore remboursée en 1743. En effet, le 5 juillet de cette année la veuve de l'officier de la seigneurie de Mont-Saint-Jean se charge de ladite somme pour laquelle était hypothéquée, en faveur de la sacristie, la maison faisant le coin des rues Beaumont et des Capucins. (La dette ne semble avoir été réglée qu'en 1759) ³⁰⁾

Le 1-5-1726 Mme du Bost-Moulin déclare que, nonobstant le procès en corvées intenté aux habitants de Dudelange (procès qui traînera encore en appel à Malines en 1760 !), elle se chargerait, l'an prochain, de la reconstruction de leur vétuste église paroissiale.

Deux ans plus tard on retrouve le nom de la veuve de Charles du Bost à l'occasion du placet accordé à J. Bering, présenté par la dame d'Esch pour la cure de Mompach. ³¹⁾